

RENTRÉE 2023-2024

Contactez-nous au : 04 74 66 45 97

Contact UFA : taper 2

Par mail : epl.belleville@educagri.fr

Un mini-stage d'une journée est possible : nous contacter !

Inscription Affelnet : Code UAI établissement = 0690275z

CANDIDATER
 POUR L'UNE DE NOS
 FORMATIONS

CETTE ANNEE VOUS ÊTES EN CLASSE DE	VOUS VOULEZ ENTRER EN	PROCEDURE D'ADMISSION
5 ^{ème} (ou 4 ^{ème})	4 ^{ème}	Contacter l'établissement : un entretien vous sera proposé. Fournir les bulletins des 2 dernières années.
4 ^{ème} (ou 3 ^{ème})	3 ^{ème}	
3 ^{ème} générale	2 ^{nde} Générale et Technologique	Saisie des vœux par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET. Demander à positionner notre 2 ^{nde} GT en premier vœu (Pas de sectorisation géographique).
3 ^{ème} générale, prépa pro ou EA	2 ^{nde} Pro Productions «Vigne et vin» 2 ^{nde} Pro Conseil Vente en produits alimentaires	Saisie des vœux par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET
3 ^{ème} générale, prépa pro, EA ou SEGPA	CAPA Métiers de l'Agriculture « Vigne et vin»	Voie par apprentissage, contacter l'UFA*.
2 ^{nde} Générale et Technologique et 1 ^{ères} (Redoublement)	Redoublement 2 ^{nde} Générale et Technologique	Saisie des vœux par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET. Demander à positionner notre 2 ^{nde} GT en premier vœu (Pas de sectorisation géographique).
	1 ^{ère} STAV	Saisie des vœux par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET
	1 ^{ère} BAC PRO CGEVV 1 ^{ère} BAC PRO TCV (Par voie scolaire ou apprentissage)	Les familles prennent contact avec le lycée pour obtenir un rendez-vous. Suite à cet entretien de motivation et à l'examen des bulletins scolaires, l'admission est prononcée à la mi-juin (après les conseils de classe du 3 ^{ème} trimestre). Une fiche passerelle doit être remplie par le jeune (à demander au secrétariat du lycée d'origine). Pour l'apprentissage (sauf T ^e STAV), contacter l'UFA*.
1 ^{ères} et Terminales (Redoublement)	T ^e STAV	Suite à cet entretien de motivation et à l'examen des bulletins scolaires, l'admission est prononcée à la mi-juin (après les conseils de classe du 3 ^{ème} trimestre). Une fiche passerelle doit être remplie par le jeune (à demander au secrétariat du lycée d'origine). Pour l'apprentissage (sauf T ^e STAV), contacter l'UFA*.
	T ^e BAC PRO CGEVV T ^e BAC PRO TCV (Par voie scolaire ou apprentissage)	
T ^{les} ou post-bac	BTSA Viticulture-œnologie BTSA Technico-commercial Vins et Spiritueux	S'inscrire sur Parcoursup et contacter l'UFA* (BTSA par apprentissage). Pour tout cas particulier, contacter l'établissement.

CGEVV : Conduite et Gestion d'une Exploitation Viti-Vinicole
 TCV : Technicien Conseil Vente

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
 UFA : Unité de Formation par Apprentissage